CHEQUES-CADEAUX VITRINES DU TREGOR

MODE D'EMPLOI POUR LES COMMERCANTS

Les chèques-cadeaux sont vendus par l'association les Vitrines du Trégor aux entreprises du Trégor, pour leurs salariés qui à leur tour peuvent consommer dans les enseignes adhérentes.

Vous faîtes partie du réseau des Vitrines du Trégor et vous recevez en titre de paiement des chèques-cadeaux. Voici un récapitulatif du fonctionnement et de la marche à suivre pour vous faire rembourser.

1- PRESENTATION DES CHEQUES-CADEAUX

Chaque entreprise cliente peut constituer un chéquier du montant qu'elle souhaite (en chèque de 10€) à offrir à ses salariés. Chaque salarié reçoit alors un chéquier constitué de la liste des commerces participants et de deux types de chèques :
Les chèques verts (70% du chéquier) : valables dans toutes les boutiques et enseignes dites traditionnelles
Les chèques rouges (30% du chéquier) : valables uniquement dans les supermarchés adhérents.
Chaque chèque est numéroté (code barre).
NB : selon la réglementation en vigueur, les chèques-cadeaux ne peuvent être utilises pour l'achat de carburant, et de denrées alimentaires quotidiennes hors alimentaire dit «festifs» ex : champagne, panier cadeaux, chocolat...etc.

Partie détachable par le client à remettre au commerçant.

1 Partie à conserver par le commerçant (justificatif)

Talon chéquier

2 Partie à renvoyer aux Vitrines du Trégor pour remboursement.
cachet du magasin à apposer au dos.

Partie détachable par le client à remettre au commerçant.

1 Partie à conserver par le commerçant (justificatif)

Talon chéquier

2 Partie à renvoyer aux Vitrines du Trégor pour remboursement.
cachet du magasin à apposer au dos.

2- REMBOURSEMENT DES CHEQUES-CADEAUX : LE BORDEREAU DE REMISE

Lorsque vous recevez des chèques-cadeaux, pour vous faire rembourser, vous devez renvoyer un bordereau de remise de chèques-cadeaux à l'association. Celle-ci vous rembourse sous 15 jours les chèques-cadeaux moins 5% de frais de gestion + TVA, et avec une facture justificative pour votre comptabilité.

le bordereau de remise

BORDEREAU DE REMISE DES CHEQUES CADEAUX DES VITRINES DU TREGOR
(à remplir impérativement pour toute demande de remboursement)

A adresser accompagné de vos chèques cadeaux VITRINES DU TREGOR sans le talon à :

Vitrines du Trégor, CCI ⍰ ZI Pégase
Rue Blaise pascal
BP 50756 ⍰ 22307 LANNION
06 84 11 92 15
lesvitrinesdutregor@gmail.com

Enseigne :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Ville
Téléphone :
Mail :
(ou cachet commercial)

Date :.....

N'oubliez pas de mettre votre cachet commercial au dos des chèques cadeaux et de conserver les talons !

VALEUR FACIALE	QUANTITE	MONTANT TTC
.....**10.00**.....€	.....	=.....€

La participation aux frais de gestion de 5% sera retenue directement sur chaque remboursement effectué. Une attestation de remboursement vous sera adressée.

✂.....**partie détachable à conserver avec les talons**.....

QUANTITE TOTALE DES CHEQUES	MONTANT TOTAL DES CHEQUES CADEAUX EN €	DATE D'ENVOI OU DE DEPOT DES CHEQUES CADEAUX :
.....	.....€	.....

Date :

Vitrines du Trégor, CCI ⍰ ZI Pégase
Rue Blaise pascal
BP 50756 ⍰ 22307 LANNION
06 84 11 92 15 - lesvitrinesdutregor@gmail.com

Partie du bordereau à renvoyer aux Vitrines du Trégor pour remboursement, accompagnés de tous les talons N° (2) des chèques-cadeaux.
A renvoyer à l'adresse suivante :

Les Vitrines du Trégor
ZI Pégase, CCI, rue Blaise Pascal
BP 50 756 - 22307 Lannion Cedex
06 84 11 92 15
lesvitrinesdutregor@gmail.com

Partie du bordereau à conserver comme justificatif avec tous les talons N° (1) des chèques-cadeaux.

3- IDENTIFICATION DES ENSEIGNES PARTICIPANTES : LA VITROPHANIE

Afin que les clients puissent identifier les boutiques et enseignes partenaires, chaque adhérent reçoit cette vitrophanie à apposer sur la vitrine ou en caisse.

Si vous n'avez pas reçu votre vitrophanie, vous pouvez en faire la demande par mail aux Vitrines du Tregor :

lesvitrinesdutregor@gmail.com
ou au 06 84 11 92 15.